



## DECLARATION DE LA FNEC-FP FO 31 AU CDEN DU 21 FEVRIER 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Madame l'Inspectrice d'Académie, nous vous confirmons nos vœux de bienvenue dans votre nouveau département.

En préambule, nous rappelons que FO n'admet pas la politique du gouvernement qui intensifie son offensive visant à soumettre tous les salariés à l'austérité, à la logique d'inversion de la hiérarchie des normes, à la destruction des garanties collectives.

A la rentrée 2018, 80 % des communes françaises reviendront au régime des 4 jours sur 36 semaines. Cette organisation est plébiscitée par l'immense majorité des enseignants et des parents. La coupure du mercredi a toujours été bénéfique aux élèves et elle le reste. FO revendique que ce calendrier scolaire redevienne la norme. Notre conception d'égalité républicaine du service public et de l'école au service des élèves, le souci que leurs droits soient garantis avec des programmes nationaux, l'assurance de préserver notre statut national, nos missions, la liberté pédagogique et l'indépendance professionnelle, sont ce qui guide nos revendications. Ce n'est faire offense à personne que de réaffirmer que notre employeur est le ministre de l'Éducation nationale : il lui appartient de fixer notre calendrier de travail annuel et national, tout comme celui des élèves. Aussi, FO n'a pas voté les décrets Blanquer, Hamon et Peillon. FO n'a pas voté pour le mélange du scolaire et de ce qui ne l'est pas et la confusion des missions entre les uns et des autres. FO s'oppose à territorialisation de l'école.

Le ministre de l'Éducation nationale s'attaque au bac et instaure la sélection à l'université. Dans la formation professionnelle, il cherche à remplacer les qualifications reconnues dans les conventions collectives par des « blocs de compétences ». Il cherche à mêler « apprentissage » et « formation sous statut scolaire » au détriment de la formation initiale de l'Éducation nationale.

Bien que le ministère annonce 3881 postes pour le 1<sup>er</sup> degré, en réalité aucun emploi budgétaire n'est créé pour l'Éducation nationale alors que les besoins sont énormes. Sur ces 3881 postes, les 3100 postes attribués au dispositif dit « 100 % réussite » induiront de nouvelles surcharges dans les autres classes, de nouvelles fermetures, la poursuite d'une politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé (RASED et structures) et accentueront encore le manque cruel de remplaçants.

Pour les écoles REP et REP+, le dédoublement est imposé au détriment des autres niveaux dont les effectifs excéderont un nombre acceptable pour accomplir nos missions au mieux et elles perdent les PDMQDC. Dans les REP de Jacquier, Daste et Bourliaguet, la mesure Blanquer aboutit purement et simplement à la suppression d'un poste d'enseignant avec le dédoublement imposé sans ouverture et le PDMQDC supprimé. Il en est de même, pour les REP+ Lalande et Faucher 2 dont le dédoublement est imposé sans ouverture.

Quand aux écoles hors REP et REP+, la mesure Blanquer aboutit à une augmentation des effectifs et une aggravation des conditions de travail.

Enfin le dispositif dit « 100 % de réussite » est un dispositif de déréglementation :

- Ce « slogan » fait peser sur les épaules des enseignants une responsabilité intenable ; les professionnels savent parfaitement que la mise en œuvre d'un enseignement adapté avec des professionnels qualifiés est parfois nécessaire.

- Avec les problèmes de locaux, les enseignants pourront se voir imposer de la co-intervention forcée, ou subiront des conditions de travail indignes avec des bricolages de type cloisons pour séparer une salle en deux, « classes en préfabriqué », etc.

- Sur simple annonce de presse, M. Blanquer remet en cause l'art 2 du décret de 89, qui stipule que c'est le directeur, après avis du conseil des maîtres, qui répartit les classes et les élèves. Ce décret est somme toute logique : ce sont les enseignants qui enseignent dans les classes et pas les ministres.

- La communication est une chose, la réalité en est une autre ! FO demande le respect du décret de 89, FO demande le respect du principe un enseignant, une classe, une salle de classe. FO n'accepte pas la déréglementation.

La dotation et la politique ministérielles de 89 postes seulement pour l'académie c'est :

- les départements de l'académie dépecés pour attribuer 130 postes en Haute-Garonne ;
- des dédoublements en REP et REP+ qui bloqueraient 48 postes ; seuls 82 postes resteraient disponibles pour les ouvertures de classes nécessaires et les postes de remplaçants en nombre suffisant ;
- une cinquantaine de maternelles à 30 et plus de moyenne par classe ;
- de nouvelles fusions et fermeture pour les écoles rurales du département ;
- des écoles sans remplaçant ;
- des postes et classes spécialisés insuffisants ;
- des fusions d'écoles maternelles et élémentaires qui imposent la multiplication des GS-CP contre les ouvertures ;
- des écoles entières en souffrance à cause des effectifs surchargés avec d'énormes problématiques de difficulté scolaire.

En contradiction totale avec l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, le ministre recrute des contractuels sous-payés en lieu et place de fonctionnaires et aux dépens des élèves et de ces personnels.

Nous voulons des classes attribuées à des fonctionnaires, pas des injonctions et des enseignants précaires et payés au rabais !

Sur le plan de la gestion départementale, nous enregistrons à l'issue du CTSD 42 ouvertures de classes (hors dédoublements et transferts de postes) pour 52 fermetures et blocages, 20 ouvertures de postes divers pour 19 fermetures. On compte donc un différentiel de moins 9 postes. Nous demandons l'utilisation de la dotation dès la première phase afin que les postes apparaissent au mouvement et puissent être attribués à titre définitif.

Nous demandons l'annulation de la fusion des remplaçants : en ne respectant pas les spécificités des différents types de remplacement et en menaçant l'existence des remplacements courts, cette proposition détériorera inévitablement les conditions de travail des collègues, remplaçants ou non. Il est urgent de créer des postes si l'on veut améliorer la situation du remplacement !

Alors que les dégâts de l'inclusion scolaire systématique ne font que s'accroître, alors que les structures spécialisées (SEGPA, EREA, ITEP, IME...) sont toujours plus menacées, nous prenons acte de l'ouverture de 9 ULIS et d'un poste en ITEP. Mais face à l'augmentation du nombre d'ULIS et du nombre d'élèves accueillis par ULIS, FO rappelle qu'elles n'ont pas vocation à accueillir les élèves dont la MDPH notifie qu'ils doivent être scolarisés en établissement spécialisé. Leur droit aux soins et au type de scolarisation dont ils ont besoin doit être respecté.

Concernant les conditions de travail au lycée Gallieni, la FNEC-FP FO rappelle qu'elle appuie les revendications des personnels qui veulent enseigner dans des conditions normales. La FNEC rappelle qu'elle s'oppose à la mise à pied du chef d'établissement. Elle rappelle que les autorités rectORALES ont périodiquement remis en cause les décisions des personnels qui visaient à assurer à la fois leur mission et un fonctionnement normal de l'établissement.

Les enseignants étaient en grève le 13 février. Ils se sont rassemblés devant la préfecture, car ils n'acceptent plus les dégradations continues de leurs conditions de travail. Ils exigent avec leurs syndicats :

- ▶ allègement des effectifs dans toutes les classes ;
- ▶ création des postes de remplaçants en nombre suffisant ; pas de fusion des remplaçants ;
- ▶ ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées et des postes de RASED ;
- ▶ recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire ;
- ▶ non au dispositif BLANQUER « 100 % réussite » : les postes créés, même en nombre insuffisant, doivent servir à satisfaire les besoins des écoles ;
- ▶ ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain ;
- ▶ baisse des effectifs en REP pour atteindre le niveau des REP+ ;
- ▶ respect de la spécificité des maternelles ; pas de fusion maternelle-élémentaire.

A nouveau le 22 mars ils seront en grève avec les agents de la fonction publique et des salariés du secteur privé. Les revendications doivent être satisfaites.